

STAGE D'APPRENTISSAGE AU SEIN DE LA DIRECTION GENERALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Tom RENAULD
41006283



AVANT-PROPOS :	4
REMERCIEMENTS :	5
LISTE DES ACRONYMES :	6
I : LA STRUCTURE ET MISSIONS DE LA DGGN	7
STRUCTURE ET MISSIONS GENERALES	7
1.1. STRUCTURE DE LA DIRECTION GENERALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE (DGGN)	7
1.1.1. Organisation centrale	7
1.1.2. Les commandements territoriaux	8
1.1.3. Les unités spécialisées	8
1.2. MISSION GENERALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE	9
1.2.1. Le maintien de l'ordre public	9
1.2.2. La protection des personnes et des biens	10
1.2.3. La police judiciaire	10
1.2.4. La participation à la défense nationale	10
1.2.5. La mission de service public	10
II. STRUCTURE ET MISSIONS DU CED	10
STRUCTURES ET MISSIONS DU CENTRE D'ÉTUDES ET DE DOCUMENTATION (CED) DE LA DGGN	10
1. STRUCTURE DU CED	11
1.1 Section des études stratégiques	11
1.2 Section de la documentation	11
1.3 Section des analyses et synthèses	11
1.4 Section des relations avec les partenaires extérieurs	12
1.5 Rôle du personnel du CED	12
2. MISSIONS DU CED	12
2.1 PRODUCTION DE CONNAISSANCES STRATEGIQUES	12
2.2 VEILLE DOCUMENTAIRE ET GESTION DE L'INFORMATION	13
2.3 APPUI A LA FORMATION	13
2.4 SUPPORT A LA DECISION	13
2.5 COLLABORATION INTERNATIONALE ET PARTAGE D'EXPERTISE	13
III : LES POINTS D'ETUDES PARTICULIERS ET METHODES.	14
1. CONTEXTE ET IMPORTANCE DE LA BITD	14
1.1 La BITD française : un pilier de la souveraineté nationale	14
1.2 Menaces d'ingérence économique : un enjeu stratégique	15
2. OBJECTIFS DE LA MISSION	15
3. METHODOLOGIE	15
3.1 Mise en place de la veille documentaire avec Inoreader	15
3.2 Exploitation des archives de la gendarmerie et des bases de données internes	16
3.3 Rédaction de synthèses, notes stratégiques, et rapports de situation	16
4. RESULTATS ET ANALYSES	17
4.1 Identification des menaces majeures	17
4.2 Impact des ingérences sur la BITD	17
4.3 Études de cas et exemples concrets	18
5. DEROULEMENT DE LA TENTATIVE D'ACQUISITION	18

5.1 Stratégie d'acquisition	18
5.2 Réactions et contre-mesures	19
6. IMPLICATIONS POUR LA SOUVERAINETE TECHNOLOGIQUE ET INDUSTRIELLE	20
7. RECOMMANDATIONS STRATEGIQUES	21
7.1 Renforcement de la législation nationale	21
7.2 Amélioration de la veille documentaire et stratégique	22
7.3 Sensibilisation et formation des officiers gendarmes	22
7.4 Renforcement des capacités de cyberdéfense au sein de la Gendarmerie	23
CONCLUSION	24

Avant-propos :

Ce rapport de stage s'inscrit dans le cadre de ma formation en intelligence économique et fait suite à une expérience immersive au sein du Centre d'Études et de Documentation (CED), rattaché à la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN). Durant cette période, j'ai eu l'opportunité d'explorer et de participer activement à l'activité principale du CED, qui consiste à fournir un soutien stratégique et opérationnel aux unités de gendarmerie à travers la veille documentaire, la gestion de l'information et l'analyse des données.

Ce stage, qui a marqué un moment décisif dans ma formation, m'a permis de découvrir en profondeur les mécanismes et les outils de veille utilisés pour répondre aux besoins spécifiques des officiers de gendarmerie, aussi bien dans leurs missions sur le territoire national qu'à l'étranger. J'ai notamment pu travailler sur l'utilisation de plateformes comme Inoreader, qui permet de surveiller en temps réel un flux constant d'informations stratégiques, essentielles à la prise de décision éclairée.

En me plongeant dans l'univers du CED, j'ai également été confronté à des enjeux complexes liés à la gestion de l'information dans des contextes sensibles, notamment la surveillance des dynamiques géopolitiques, la prévention des menaces terroristes et la gestion des risques liés aux cybermenaces. Bien que le CED ne soit pas directement impliqué dans la contre-ingérence économique, mes intérêts personnels m'ont conduit à réfléchir à ces thématiques et à les explorer dans le cadre de ma réflexion globale sur les questions de sécurité nationale.

Mon stage a été l'occasion d'observer de près la manière dont une organisation telle que le CED s'adapte à l'évolution constante du contexte sécuritaire et technologique, et cherche à améliorer continuellement ses méthodes et ses outils pour mieux accompagner les décisions des autorités. Cette expérience m'a permis de comprendre l'importance cruciale de la veille stratégique dans le succès des opérations menées par la gendarmerie, et de contribuer modestement à l'effort global de protection des citoyens et de la sécurité nationale.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude envers mes tuteurs au sein du CED, ainsi qu'à l'ensemble des équipes qui m'ont accompagné durant cette expérience enrichissante. Leur encadrement, leurs conseils avisés et leur expertise m'ont permis d'acquérir des compétences techniques, mais aussi une vision plus large et nuancée des enjeux de sécurité nationale.

Ce rapport de stage se propose donc de présenter de manière détaillée les missions qui m'ont été confiées, les outils que j'ai manipulés, ainsi que les réflexions que cette expérience a suscitées quant à l'importance de la veille documentaire et de la gestion de l'information dans les missions de la gendarmerie nationale.

Remerciements :

Je tiens avant tout à remercier mes tuteurs au sein de la Direction, qui ont su m'accompagner avec bienveillance et respect, dans un domaine qui était relativement nouveau pour moi.

Mes remerciements vont également à mon directeur de Master, Jean-Robert Raviot, qui a bien voulu m'accorder un délai supplémentaire non négligeable pour que je puisse valider ma deuxième année.

Et, comme lors de mon mémoire de Master 1, mes remerciements vont à ma Julie, qui a toujours été là pour me soutenir et a su me fournir son avis éclairé à de nombreuses reprises lorsque je me trouvais dans une impasse.

Liste des acronymes :

DGGN : Direction générale de la gendarmerie nationale

CED : Centre d'étude et de documentation

SDGRH : Sous-direction de la gestion des ressources humaines

SDOE : Sous-direction des opérations et de l'emploi

SDOS : Sous-direction de l'organisation et des soutiens

SDAI : Sous-direction des affaires internationales

ONU : Organisation des nations unies

OPEX : Opérations extérieures

IGGN : Inspection générale de la gendarmerie nationale

GIGN : Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale

GTA : Gendarmerie des transports aériens

DGA : Direction générale de l'armement

BITD : Base industrielle et technologique de Défense

FCPA : Foreign Corrupt Practices Act

OFAC : Office of Foreign Assets Control

OPA : Offre publique d'achat

IA : Intelligence artificielle

ANSSI : Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

DGSE : Direction générale de la sécurité extérieure

I : La structure et missions de la DGGN

Structure et missions générales

1.1. Structure de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN)

La Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN) est l'organe central de commandement de la Gendarmerie nationale en France. Sous la tutelle du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, elle assure le pilotage stratégique et opérationnel de cette force armée, dont la particularité réside dans son statut de force à la fois militaire et dédiée à la sécurité intérieure. La DGGN se caractérise par une structure hiérarchisée et multifonctionnelle, conçue pour répondre efficacement aux nombreux défis sécuritaires auxquels la France est confrontée.

1.1.1. Organisation centrale

L'organisation centrale de la DGGN est le noyau décisionnel et stratégique de la gendarmerie. Elle est divisée en plusieurs sous-directions et services spécialisés, chacun ayant un rôle bien défini pour assurer une gestion optimale des ressources humaines, matérielles, et opérationnelles.

- **Sous-direction de la gestion des ressources humaines (SDGRH) :** La SDGRH est responsable de l'ensemble des questions liées au personnel, qu'il s'agisse du recrutement, de la formation initiale et continue, ou encore de la gestion des carrières. Elle supervise les parcours professionnels des gendarmes, de leur intégration jusqu'à leur départ en retraite. Cette sous-direction doit également veiller à l'adaptation continue des compétences des personnels aux nouvelles exigences du métier, en tenant compte des évolutions technologiques et sociétales.
- **Sous-direction des opérations et de l'emploi (SDOE) :** La SDOE est chargée de la planification et de la coordination des opérations sur le terrain. Elle supervise la mise en œuvre des politiques publiques de sécurité et coordonne les actions des différentes unités de gendarmerie, qu'elles soient territoriales ou spécialisées. Cette sous-direction est essentielle pour assurer une réponse rapide et efficace aux crises, qu'il s'agisse de troubles à l'ordre public, de catastrophes naturelles, ou de situations nécessitant une intervention urgente.
- **Sous-direction de l'organisation et des soutiens (SDOS) :** La SDOS gère les infrastructures, les équipements, et la logistique nécessaires au bon fonctionnement de la gendarmerie. Elle est responsable de l'acquisition, de l'entretien, et de la modernisation des matériels utilisés par les unités de gendarmerie, incluant les véhicules, les armes, et les technologies de communication. Elle s'occupe aussi de la gestion des budgets alloués aux projets d'infrastructure et de développement technologique, garantissant ainsi que les unités disposent des ressources nécessaires pour accomplir leurs missions.
- **Sous-direction des affaires internationales (SDAI) :** Cette sous-direction est dédiée aux relations extérieures et à la coopération internationale. Elle représente la gendarmerie française auprès des institutions étrangères et des organisations internationales, telles que l'Union européenne ou l'ONU. La SDAI travaille également sur la coordination des missions de gendarmerie dans le cadre d'opérations extérieures (OPEX) et assure le partage d'expertise avec d'autres forces de police et de gendarmerie dans le monde. Son rôle est crucial pour promouvoir la coopération en matière de sécurité et pour participer à la lutte globale contre les menaces transnationales, telles que le terrorisme et le crime organisé.

- **Service de la transformation** : Ce service a pour mission d'accompagner et de coordonner les projets de modernisation au sein de la gendarmerie. Il veille à l'adaptation de l'organisation, des processus, et des méthodes de travail face aux évolutions technologiques et aux nouveaux défis sécuritaires. Le service de la transformation est en charge de projets innovants, tels que l'intégration de nouvelles technologies dans les pratiques de la gendarmerie, la digitalisation des procédures, et le développement de solutions de travail collaboratif. Il est un acteur clé de la stratégie de changement et d'adaptation de la gendarmerie aux défis du XXIe siècle.
- **Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN)** : Bien que distincte des sous-directions classiques, l'IGGN joue un rôle central dans l'évaluation et le contrôle des activités de la gendarmerie. Elle conduit des audits, des inspections et des enquêtes internes pour s'assurer du respect des normes, des règlements, et de l'éthique au sein de l'institution. L'IGGN est également en charge de la déontologie et du suivi des réclamations et plaintes, qu'elles proviennent du public ou du personnel interne. Elle rend compte directement au directeur général de la gendarmerie nationale.

1.1.2. Les commandements territoriaux

La gendarmerie nationale est organisée territorialement en commandements qui correspondent aux subdivisions administratives de la France. Cette organisation territoriale est cruciale pour permettre une couverture efficace de l'ensemble du territoire national, y compris les zones rurales et périurbaines où la gendarmerie est souvent le seul service de sécurité publique présent.

- **Les régions de gendarmerie** : Il y a 13 régions de gendarmerie en métropole, auxquelles s'ajoutent les régions d'outre-mer. Chaque région est dirigée par un général de brigade ou un général de division, qui agit comme le coordinateur des actions de la gendarmerie dans sa zone géographique. Le commandant de région est chargé de l'application des directives nationales dans sa région et assure la coordination entre les différents groupements départementaux. La région de gendarmerie est également le niveau où s'effectue la planification stratégique des opérations et la gestion des ressources allouées aux départements.
- **Les groupements de gendarmerie départementale** : Ces entités correspondent aux départements français. Chaque groupement est dirigé par un colonel ou un lieutenant-colonel et regroupe plusieurs compagnies et brigades. Le groupement de gendarmerie départementale est responsable du maintien de l'ordre public, de la sécurité des citoyens, de la prévention de la délinquance, et de la conduite des opérations de police judiciaire sur son territoire. C'est au niveau du groupement que se concrétisent les interactions quotidiennes avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, et les citoyens.
- **Les compagnies et brigades de gendarmerie** : La compagnie de gendarmerie est une subdivision du groupement départemental, dirigée par un commandant de compagnie (un capitaine ou un commandant). Elle regroupe plusieurs brigades territoriales autonomes ou de proximité, qui sont les unités de base de la gendarmerie. Les brigades sont réparties sur l'ensemble du territoire et sont souvent les premiers points de contact entre la gendarmerie et la population. Elles assurent des missions variées, allant de la police de proximité à la conduite d'enquêtes criminelles, en passant par la sécurité routière et la gestion des conflits locaux. Les brigades sont également impliquées dans des missions de prévention, notamment dans le cadre de la protection des personnes vulnérables et de la lutte contre les violences domestiques.

1.1.3. Les unités spécialisées

En complément des unités territoriales, la DGGN dispose de plusieurs unités spécialisées, conçues pour répondre à des besoins opérationnels spécifiques et renforcer les capacités d'intervention de la gendarmerie nationale.

- **Groupe d'Intervention de la Gendarmerie Nationale (GIGN)** : Le GIGN est l'unité d'élite

de la gendarmerie, reconnue internationalement pour son expertise dans la gestion des crises extrêmes, telles que les prises d'otages, les arrestations de terroristes, et les opérations à haut risque. Le GIGN est composé de plusieurs sections spécialisées, chacune ayant des compétences spécifiques, comme le tir de précision, la négociation, ou encore la plongée sous-marine. L'unité est mobilisable en quelques heures pour intervenir sur tout le territoire français et même à l'étranger, dans le cadre de missions particulièrement délicates.

- **Gendarmerie mobile** : La gendarmerie mobile est une composante clé du dispositif de maintien de l'ordre en France. Constituée en escadrons, la gendarmerie mobile est déployée pour gérer les manifestations, les grands événements publics, et les situations de crise nécessitant un contrôle de foule ou une réponse organisée à des troubles à l'ordre public. Elle peut également intervenir en soutien aux unités territoriales lors de catastrophes naturelles ou d'opérations de sécurité intérieure majeures. La gendarmerie mobile est régulièrement sollicitée pour des missions de courte ou de longue durée sur tout le territoire national.
- **Gendarmerie des transports aériens (GTA)** : Cette unité spécialisée assure la sécurité des aéroports et des zones aériennes. La GTA collabore étroitement avec la police des frontières et les services de sécurité aéroportuaires pour prévenir et détecter les menaces pesant sur les infrastructures aéronautiques, notamment les actes de terrorisme ou les trafics illicites. Elle est également impliquée dans les enquêtes relatives aux accidents d'avions et dans la protection des vols sensibles.
- **Gendarmerie maritime** : Chargée de la surveillance et de la sécurité des espaces maritimes français, la gendarmerie maritime assure des missions variées telles que la lutte contre les trafics en mer, la protection des installations portuaires, et la prévention des actes de piraterie. Elle intervient également dans la protection de l'environnement marin, notamment en veillant au respect des lois contre la pollution et en collaborant avec les autorités douanières et environnementales.
- **Gendarmerie de l'armement** : Cette unité a pour mission de sécuriser les sites militaires sensibles, en particulier les établissements de la Direction générale de l'armement (DGA). La gendarmerie de l'armement est également impliquée dans la protection des convois d'armements et des équipements sensibles.
- **Gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires** : Spécifiquement formée et équipée pour protéger les sites et les transports liés aux armements nucléaires, cette unité a une importance stratégique majeure. Elle veille à la sécurité des installations, à la prévention des intrusions et des sabotages, et à la réponse à des menaces spécifiques telles que le terrorisme nucléaire.

1.2. Mission générale de la Gendarmerie Nationale

La mission générale de la gendarmerie nationale est définie par son statut de force militaire chargée de la sécurité publique. Elle est résumée dans l'article L. 421-1 du Code de la sécurité intérieure : "La gendarmerie nationale est une force armée instituée pour veiller à l'exécution des lois". Cette mission s'articule autour de quatre grands axes :

1.2.1. Le maintien de l'ordre public

La gendarmerie nationale est l'une des principales forces de maintien de l'ordre en France. Elle est chargée de prévenir et de réprimer les troubles à l'ordre public, que ce soit dans les zones urbaines, rurales, ou lors de grands événements. Son rôle dans le maintien de l'ordre public s'étend aussi à la gestion des manifestations, des mouvements sociaux, et des situations de crise. Les unités de gendarmerie, notamment la gendarmerie mobile, sont souvent déployées pour assurer le contrôle des foules et prévenir les débordements lors de rassemblements publics.

1.2.2. La protection des personnes et des biens

La gendarmerie assure la protection des citoyens contre les diverses formes de délinquance, qu'il s'agisse de violences, de cambriolages, de vols, ou de menaces contre l'intégrité physique. Elle intervient également dans les situations d'urgence, telles que les accidents de la route, les catastrophes naturelles, ou les incidents industriels. La proximité des brigades territoriales permet une intervention rapide et efficace pour assurer la sécurité des habitants, en particulier dans les zones rurales et périurbaines.

1.2.3. La police judiciaire

En tant qu'acteur de la police judiciaire, la gendarmerie nationale est chargée de la constatation des infractions, de la collecte des preuves, de l'arrestation des auteurs présumés, et de la conduite des enquêtes sous l'autorité du procureur de la République. Les brigades de recherches, ainsi que les sections de recherches pour les affaires les plus complexes, jouent un rôle central dans cette mission. La gendarmerie dispose de spécialistes dans de nombreux domaines, tels que la cybercriminalité, la criminalistique, et les enquêtes sur les crimes graves, ce qui renforce son efficacité dans la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme.

1.2.4. La participation à la défense nationale

En tant que force armée, la gendarmerie nationale participe également à la défense nationale. Elle est impliquée dans la protection des sites sensibles, la sécurité des installations militaires, et la défense des infrastructures critiques en cas de crise majeure. La gendarmerie joue un rôle crucial dans la protection du territoire, en coordination avec les autres forces armées et les services de sécurité. Elle peut également être mobilisée pour des missions de défense civile, en particulier en cas de menaces terroristes ou de situations de guerre.

1.2.5. La mission de service public

La gendarmerie nationale, en tant qu'institution de l'État, a une mission de service public qui va au-delà de la sécurité. Elle participe à l'assistance aux populations, à la prévention des risques, et à la promotion du civisme. Les gendarmes, par leur présence sur le terrain et leur contact quotidien avec les citoyens, jouent un rôle clé dans le maintien du lien social et dans l'accompagnement des collectivités locales. Ils sont souvent sollicités pour des missions humanitaires ou de secours, notamment lors de catastrophes naturelles ou d'événements exceptionnels.

La structure de la DGGN et les missions générales de la gendarmerie nationale illustrent la complexité et la diversité des responsabilités qui incombent à cette institution. Grâce à une organisation centralisée et territoriale efficace, appuyée par des unités spécialisées, la gendarmerie est capable de répondre aux nombreux défis sécuritaires de la France, tout en garantissant la protection des citoyens et la défense des intérêts nationaux. Son statut particulier de force militaire avec des missions de police confère à la gendarmerie une flexibilité unique, lui permettant de s'adapter aux évolutions constantes du paysage sécuritaire.

II. Structure et missions du CED

Structures et missions du Centre d'Études et de Documentation (CED) de la DGGN

Le Centre d'Études et de Documentation (CED) est une entité centrale au sein de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN). Il joue un rôle crucial dans la réflexion stratégique, l'analyse prospective, la collecte d'informations et la diffusion de connaissances au sein de l'institution. Le CED contribue à la prise de décisions éclairées par la direction générale et les différents services de la gendarmerie, en mettant à leur disposition des analyses approfondies, des études stratégiques, et des ressources documentaires actualisées. Sa mission consiste à éclairer les politiques publiques en matière de sécurité et à anticiper les évolutions futures qui pourraient impacter la gendarmerie.

1. Structure du CED

Le CED est structuré de manière à répondre efficacement aux besoins diversifiés de la gendarmerie nationale en matière de recherche, de documentation, et de diffusion des connaissances. Son organisation interne est divisée en plusieurs sections spécialisées, chacune étant dédiée à un aspect spécifique de ses missions. Cette division du travail permet une approche systématique et rigoureuse des problématiques complexes que la gendarmerie doit affronter.

1.1 Section des études stratégiques

La Section des Études Stratégiques est le cœur analytique du CED. Elle est chargée de la production de connaissances stratégiques sur des thématiques de sécurité intérieure, de défense, et de criminologie. Cette section se concentre sur l'identification des tendances émergentes, l'analyse des risques, et l'évaluation des menaces qui pourraient affecter la sécurité nationale. Elle produit des rapports prospectifs qui permettent à la gendarmerie d'anticiper les évolutions sociétales et les transformations du paysage criminel.

Les experts de cette section travaillent sur des sujets variés, tels que le terrorisme, la cybercriminalité, la radicalisation, les mouvements sociaux, et les nouveaux modes opératoires criminels. Leur travail repose sur une méthodologie rigoureuse, incluant la collecte de données quantitatives et qualitatives, l'analyse des statistiques criminelles, et l'étude des politiques de sécurité publique mises en œuvre dans d'autres pays. Ces analyses stratégiques sont essentielles pour orienter les décisions opérationnelles de la gendarmerie et pour élaborer des réponses adaptées aux défis de demain.

1.2 Section de la documentation

La Section de la Documentation est une autre composante clé du CED. Elle est responsable de la collecte, de la gestion, et de la diffusion des ressources documentaires nécessaires aux missions de la gendarmerie. Cette section joue un rôle fondamental dans l'accumulation et l'organisation des savoirs, en mettant à disposition des personnels de la gendarmerie une vaste base de données documentaire qui inclut des rapports, des études, des ouvrages spécialisés, des articles scientifiques, et des archives historiques.

La Section de la Documentation gère une bibliothèque interne, où sont centralisées des ressources sur des sujets aussi variés que la sécurité, la criminalité, la sociologie, le droit, et les sciences politiques. Elle maintient également des bases de données numériques accessibles aux différents services de la gendarmerie, facilitant ainsi l'accès à l'information en temps réel. Cette section est en charge de la veille documentaire, qui consiste à surveiller et à actualiser continuellement les informations disponibles afin que les décideurs puissent disposer des données les plus récentes et pertinentes pour leurs besoins.

1.3 Section des analyses et synthèses

La Section des Analyses et Synthèses est chargée de transformer les informations collectées en analyses structurées et en synthèses exploitables. Cette section élabore des rapports de synthèse, des notes d'information, et des études comparatives qui sont utilisés par la direction de la gendarmerie pour orienter ses politiques et ses stratégies. Les documents produits par cette section sont conçus

pour être clairs, concis, et directement utilisables par les décideurs, tout en étant fondés sur une rigueur analytique et scientifique.

Les membres de cette section travaillent en étroite collaboration avec les autres sections du CED pour s'assurer que les analyses produites reflètent une compréhension approfondie des enjeux. Ils utilisent des outils d'analyse de données avancés, des techniques de modélisation, et des méthodes qualitatives pour fournir une vision globale et détaillée des problématiques étudiées. Ces synthèses sont essentielles pour permettre à la gendarmerie de répondre de manière cohérente et informée aux défis de sécurité.

1.4 Section des relations avec les partenaires extérieurs

Cette section du CED est dédiée aux interactions avec les partenaires externes, tant au niveau national qu'international. Elle joue un rôle de liaison entre la gendarmerie et d'autres institutions publiques, des centres de recherche, des universités, des think tanks, ainsi que des organisations internationales. La Section des Relations avec les Partenaires Extérieurs s'efforce de renforcer la coopération avec ces entités, en favorisant les échanges d'expertise et en participant à des projets de recherche collaboratifs.

Cette section organise également des conférences, des colloques, et des séminaires qui permettent de diffuser les résultats des recherches du CED et d'enrichir les réflexions stratégiques par les contributions d'experts externes. Elle facilite les échanges d'expériences avec d'autres forces de sécurité dans le monde, permettant ainsi à la gendarmerie de s'inspirer des meilleures pratiques internationales. Les relations avec les partenaires extérieurs sont cruciales pour élargir la perspective de la gendarmerie et pour assurer que ses stratégies soient alignées avec les évolutions globales en matière de sécurité.

1.5 Rôle du personnel du CED

Le personnel du CED est composé d'une équipe pluridisciplinaire de professionnels, incluant des gendarmes, des analystes civils, des chercheurs, et des experts invités. Chaque membre du personnel apporte une expertise spécifique, que ce soit en criminologie, en sociologie, en sciences politiques, en droit, ou en technologie. Cette diversité d'expertises permet au CED de couvrir un large éventail de sujets et de produire des analyses riches et nuancées.

Les chercheurs et les analystes civils du CED sont souvent issus du monde académique ou du secteur privé, et sont recrutés pour leur capacité à appliquer des méthodes de recherche rigoureuses aux problématiques de sécurité. Les gendarmes, quant à eux, apportent une connaissance pratique du terrain et des réalités opérationnelles, ce qui enrichit les analyses produites par le CED. Les experts invités, qui peuvent être des universitaires renommés ou des professionnels expérimentés, sont régulièrement sollicités pour apporter un regard extérieur et pour contribuer à des projets spécifiques.

2. Missions du CED

Le Centre d'Études et de Documentation a pour mission principale de soutenir la gendarmerie nationale dans ses missions de sécurité publique, de maintien de l'ordre, et de défense. Ses missions sont multiples et couvrent plusieurs axes essentiels pour le bon fonctionnement de l'institution.

2.1 Production de connaissances stratégiques

La production de connaissances stratégiques est l'une des missions fondamentales du CED. Cette mission implique l'analyse des risques et des menaces qui pèsent sur la sécurité nationale, ainsi que l'étude des phénomènes criminels, des comportements déviants, et des tendances sociétales susceptibles d'affecter l'ordre public. Le CED réalise des études approfondies sur des sujets tels que le terrorisme, la radicalisation, le crime organisé, les cybermenaces, et les mouvements sociaux.

Ces études stratégiques sont essentielles pour permettre à la gendarmerie de développer des

réponses adaptées aux défis sécuritaires actuels et futurs. Elles servent également de base pour la formulation des doctrines opérationnelles et des plans de prévention. Les connaissances produites par le CED sont partagées avec les décideurs de la gendarmerie, qui les utilisent pour orienter les stratégies de sécurité et pour adapter les dispositifs opérationnels en fonction des évolutions du contexte sécuritaire.

2.2 Veille documentaire et gestion de l'information

La veille documentaire est une autre mission clé du CED. Cette mission consiste à surveiller en permanence l'actualité, les publications académiques, les rapports gouvernementaux, et les informations provenant de diverses sources afin de maintenir à jour les bases de données documentaires de la gendarmerie. La veille documentaire permet au CED de détecter rapidement les nouvelles menaces, de suivre l'évolution des phénomènes criminels, et d'anticiper les changements qui pourraient affecter la sécurité nationale.

Le CED gère également l'information au sein de la gendarmerie, en centralisant et en diffusant les ressources documentaires pertinentes. Cette gestion de l'information inclut la mise à disposition de bases de données numériques, de bibliothèques en ligne, et d'outils de recherche permettant aux personnels de la gendarmerie d'accéder rapidement aux informations dont ils ont besoin. La capacité du CED à gérer efficacement l'information est cruciale pour assurer une réactivité optimale face aux crises et pour soutenir la prise de décision au plus haut niveau.

2.3 Appui à la formation

Le CED joue un rôle essentiel dans la formation des personnels de la gendarmerie. En collaboration avec les écoles de formation de la gendarmerie, le CED contribue à l'élaboration des contenus pédagogiques et à la conception des modules de formation continue. Il organise également des séminaires, des colloques, et des conférences destinés à approfondir les connaissances des gendarmes sur des sujets spécifiques, tels que les nouvelles technologies, les techniques d'enquête, ou les questions de sécurité internationale.

Les formations appuyées par le CED sont conçues pour renforcer les compétences des gendarmes et pour les préparer à faire face aux défis émergents. Elles permettent également de diffuser les meilleures pratiques et d'encourager l'innovation au sein de l'institution. Le CED participe ainsi activement à la professionnalisation de la gendarmerie et à l'amélioration continue de ses capacités opérationnelles.

2.4 Support à la décision

Le support à la décision est l'une des missions centrales du CED. En fournissant des analyses stratégiques, des rapports de synthèse, et des études prospectives, le CED aide les décideurs de la gendarmerie à prendre des décisions éclairées. Ces analyses couvrent un large éventail de sujets, allant des enjeux tactiques immédiats aux défis stratégiques à long terme. Le support à la décision du CED est particulièrement important dans des situations de crise, où des décisions rapides et bien informées sont cruciales pour la gestion de l'ordre public.

Le CED fournit également des conseils en matière de politiques publiques, en aidant la gendarmerie à élaborer des recommandations pour le gouvernement sur les questions de sécurité nationale. Ces recommandations sont fondées sur des recherches rigoureuses et des analyses approfondies, ce qui renforce leur crédibilité et leur pertinence. Le rôle du CED en tant que support à la décision est donc essentiel pour garantir que les stratégies de la gendarmerie soient alignées avec les objectifs nationaux de sécurité et de défense.

2.5 Collaboration internationale et partage d'expertise

Enfin, le CED s'engage dans des collaborations internationales et dans le partage d'expertise avec d'autres forces de sécurité, des institutions académiques, et des organisations internationales.

Ces collaborations permettent à la gendarmerie de bénéficier des dernières avancées en matière de recherche et d'innovation, et de contribuer à l'élaboration de normes internationales de sécurité.

Le CED participe à des réseaux internationaux de recherche et à des projets collaboratifs qui visent à échanger des connaissances sur des sujets tels que la lutte contre le terrorisme, la cybercriminalité, et la gestion des crises. Ces échanges sont essentiels pour améliorer les pratiques de la gendarmerie et pour renforcer sa capacité à répondre aux menaces transnationales. Le partage d'expertise à l'échelle internationale est également un moyen pour la gendarmerie de promouvoir l'influence de la France dans le domaine de la sécurité globale.

Le Centre d'Études et de Documentation de la DGGN joue un rôle crucial dans le soutien des missions de la gendarmerie nationale. Grâce à sa structure bien organisée et à ses missions diverses, le CED fournit à la gendarmerie les connaissances stratégiques, les ressources documentaires, et les analyses nécessaires pour répondre efficacement aux défis sécuritaires actuels et futurs. En tant qu'outil de réflexion stratégique et de diffusion des savoirs, le CED est un pilier central de la gendarmerie, contribuant à la fois à son adaptation continue aux évolutions du paysage criminel et à son rayonnement international.

III : Les points d'études particuliers et méthodes.

Durant mon stage au Centre d'Études et de Documentation (CED) de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN), j'ai eu l'occasion d'acquérir une expérience précieuse en matière de veille documentaire et de gestion de l'information dans un contexte de sécurité nationale. Ma mission principale s'est concentrée sur l'analyse des ingérences économiques émanant de puissances étrangères, notamment des États-Unis, et visant les entreprises françaises, avec une attention particulière portée sur la Base Industrielle et Technologique de Défense (BITD). Ce secteur stratégique, essentiel pour l'autonomie de défense et la souveraineté nationale, est particulièrement vulnérable aux tentatives d'influence, d'espionnage industriel, et de pressions économiques. Ce rapport propose une analyse détaillée de mon travail au sein du CED, en expliquant les objectifs fixés, la méthodologie adoptée, les résultats obtenus, et les recommandations visant à renforcer la protection de la BITD face à ces ingérences.

1. Contexte et importance de la BITD

1.1 La BITD française : un pilier de la souveraineté nationale

La Base Industrielle et Technologique de Défense (BITD) française regroupe l'ensemble des entreprises, des laboratoires, et des centres de recherche impliqués dans la conception, la production, et le maintien des systèmes de défense du pays. Elle englobe des secteurs variés allant de l'aéronautique à la cybersécurité, en passant par les armements terrestres et navals, ainsi que les technologies spatiales. La BITD joue un rôle clé dans la préservation de la souveraineté nationale en garantissant à la France une capacité autonome de défense, sans dépendance excessive à l'égard d'acteurs étrangers.

Les entreprises de la BITD sont responsables du développement de technologies de pointe qui permettent aux forces armées françaises de maintenir un avantage stratégique sur le plan international. De plus, ces entreprises contribuent également à l'économie nationale par la création d'emplois hautement qualifiés, l'exportation de matériels de défense, et l'innovation technologique. Cependant, la position stratégique de la BITD en fait une cible privilégiée pour les ingérences économiques de puissances étrangères cherchant à affaiblir la compétitivité française ou à obtenir des informations

sensibles.

1.2 Menaces d'ingérence économique : un enjeu stratégique

L'ingérence économique est une forme de menace hybride qui vise à influencer, contrôler, ou affaiblir les acteurs économiques d'un pays en utilisant divers moyens, allant de la pression législative et réglementaire à l'espionnage industriel et aux cyberattaques. Les puissances étrangères, et notamment les États-Unis, utilisent ces moyens pour exercer une influence sur des secteurs stratégiques comme la BITD, soit pour obtenir un avantage concurrentiel, soit pour affaiblir la souveraineté technologique et militaire d'un rival.

Les États-Unis, en particulier, disposent d'un arsenal juridique et économique leur permettant d'exercer une pression significative sur les entreprises étrangères. Par exemple, l'extraterritorialité de lois comme le Foreign Corrupt Practices Act (FCPA) ou les sanctions économiques imposées par le Department of the Treasury (via l'Office of Foreign Assets Control, OFAC) permettent aux autorités américaines d'infliger des amendes colossales à des entreprises étrangères et de les exclure des marchés américains pour des comportements jugés inacceptables selon les normes américaines, même si ces comportements sont légaux dans les pays d'origine des entreprises concernées.

Ces actions ont pour effet de perturber les opérations des entreprises de la BITD française, de limiter leur capacité à nouer des partenariats internationaux, et d'exposer des informations sensibles à des risques d'espionnage industriel. Par ailleurs, les tentatives d'acquisition hostile par des entreprises américaines de sociétés françaises détenant des technologies critiques ajoutent une couche supplémentaire de menace, posant un défi direct à la sécurité nationale.

2. Objectifs de la mission

Mon stage au CED avait pour but de contribuer à la surveillance et à l'analyse de ces menaces en apportant un soutien direct à la veille stratégique de l'institution. Les objectifs spécifiques de ma mission étaient les suivants :

- Surveiller et analyser les ingérences économiques étrangères visant la BITD française, en identifiant les acteurs, les méthodes utilisées, et les secteurs les plus vulnérables.
- Mettre en place une veille documentaire systématique afin de collecter, organiser, et analyser les informations relatives aux menaces économiques, en utilisant des outils de veille avancés comme Inoreader.
- Gérer et structurer les informations issues des archives de la gendarmerie et des bases de données internes, afin de les rendre accessibles aux analystes et aux décideurs de la DGGN.
- Produire des synthèses et des rapports stratégiques destinés à informer les décideurs des évolutions récentes et des risques potentiels, tout en proposant des recommandations pour renforcer la résilience de la BITD face aux ingérences.

3. Méthodologie

La méthodologie adoptée pour accomplir cette mission s'est déclinée en plusieurs étapes, alliant la collecte d'informations, l'analyse de données, et la production de notes de synthèse.

3.1 Mise en place de la veille documentaire avec Inoreader

L'utilisation du logiciel Inoreader a été au cœur de ma mission de veille documentaire. Inoreader est un agrégateur de flux RSS qui permet de centraliser et de suivre en temps réel les publications de multiples sources d'information. Ce logiciel offre une interface flexible pour filtrer, classer, et analyser les informations selon des critères prédéfinis, ce qui en fait un outil idéal pour la veille stratégique.

- Configuration des Flux RSS : La première étape a consisté à configurer des flux RSS en

fonction des thématiques prioritaires identifiées, telles que les ingérences économiques, les sanctions américaines, les acquisitions hostiles, et les cybermenaces. Ces flux provenaient de sources variées, incluant des sites d'actualités spécialisés dans la défense, des publications académiques, des rapports de think tanks, et des bulletins gouvernementaux. J'ai veillé à inclure des sources à la fois francophones et anglophones pour avoir une vision globale des menaces.

- Filtrage et hiérarchisation des informations : Inoreader permet de filtrer les informations par mots-clés, auteurs, et sources, ce qui m'a permis de cibler précisément les informations pertinentes pour ma mission. Les articles et rapports collectés étaient ensuite hiérarchisés selon leur importance stratégique et leur pertinence par rapport aux objectifs de veille du CED. Un système de tags et de dossiers thématiques a été mis en place pour organiser les informations et faciliter leur récupération ultérieure.
- Archivage et documentation : Les informations collectées étaient régulièrement archivées dans une base de données interne au CED. J'ai également documenté chaque source et chaque article avec des annotations précisant le contexte, la fiabilité de la source, et les implications possibles pour la BITD française. Ce travail d'archivage rigoureux a permis de constituer une base de connaissances structurée et facilement accessible pour les autres analystes du CED.

3.2 Exploitation des archives de la gendarmerie et des bases de données internes

Le CED dispose de vastes archives et de bases de données internes contenant des informations précieuses sur les menaces historiques et actuelles pesant sur la sécurité nationale. L'exploitation de ces ressources a été une étape cruciale pour enrichir la veille documentaire et contextualiser les informations récentes.

- Recherche dans les archives historiques : J'ai mené des recherches approfondies dans les archives de la gendarmerie pour identifier des précédents d'ingérences économiques similaires à celles observées aujourd'hui. Ces recherches ont permis de retracer l'évolution des méthodes d'ingérence au fil du temps, ainsi que de repérer des schémas récurrents d'attaques contre les entreprises françaises. Les résultats de ces recherches ont été intégrés dans des notes de contexte accompagnant les rapports de veille.
- Analyse des données actuelles : En parallèle, j'ai exploré les bases de données internes pour collecter des informations récentes sur les entreprises de la BITD ayant fait l'objet de tentatives d'ingérence. Ces données incluaient des rapports de sécurité, des comptes rendus de cyberattaques, et des analyses économiques. L'objectif était d'identifier des vulnérabilités spécifiques et de comprendre comment les entreprises concernées ont réagi à ces menaces. Les données ainsi collectées ont été croisées avec les informations issues de la veille documentaire pour enrichir l'analyse.
- Mise à jour de la base de données : Les informations nouvelles et pertinentes ont été systématiquement ajoutées à la base de données du CED, qui sert de référence pour les analystes et les décideurs. J'ai également contribué à la mise à jour des fiches de menaces existantes, en y ajoutant des informations contextuelles et des analyses actualisées.

3.3 Rédaction de synthèses, notes stratégiques, et rapports de situation

L'un des aspects les plus importants de ma mission a été la production de documents stratégiques destinés à informer les décideurs de la gendarmerie sur les risques liés aux ingérences économiques. Ces documents comprenaient des synthèses, des notes stratégiques, et des rapports de situation.

- Synthèses : J'ai rédigé des synthèses hebdomadaires regroupant les informations les plus pertinentes collectées au cours de la semaine. Ces synthèses mettaient en évidence les évolutions majeures, les nouvelles menaces identifiées, et les analyses des tendances en

cours. Elles servaient de base pour les discussions hebdomadaires au sein du CED et pour l'orientation des priorités de veille.

- Notes stratégiques : Les notes stratégiques étaient rédigées en réponse à des demandes spécifiques des décideurs ou en anticipation de crises potentielles. Par exemple, une note stratégique détaillée a été préparée sur les implications des sanctions américaines contre certaines entreprises de la BITD, analysant leur impact potentiel sur la compétitivité et la sécurité nationale. Ces notes étaient conçues pour fournir une analyse approfondie et des recommandations claires pour les décideurs.
- Rapports de situation : Les rapports de situation étaient destinés à informer les décideurs des événements en cours ou des menaces imminentes. Ils incluaient une description détaillée des faits, une analyse des risques, et des recommandations pour des actions immédiates. Ces rapports étaient souvent partagés avec d'autres services de l'État pour assurer une coordination efficace face aux menaces identifiées.

4. Résultats et analyses

Le travail de veille documentaire et de gestion de l'information réalisé au cours de ce stage a permis de mettre en lumière plusieurs tendances inquiétantes en matière d'ingérences économiques, avec des implications directes pour la BITD française.

4.1 Identification des menaces majeures

- Pressions extraterritoriales : Les entreprises de la BITD sont de plus en plus confrontées à des pressions extraterritoriales exercées par les États-Unis via des lois telles que le FCPA et les régulations de l'OFAC. Ces pressions se traduisent par des amendes lourdes, des restrictions commerciales, et des menaces de sanctions contre des partenaires internationaux. L'analyse a révélé que ces pressions avaient un impact dissuasif sur les entreprises, les incitant à limiter leurs activités à l'international pour éviter des représailles.
- Acquisitions hostiles : Plusieurs tentatives d'acquisitions hostiles par des entreprises américaines ont été recensées, visant des sociétés françaises détenant des technologies critiques pour la défense. Ces tentatives posent un risque direct pour l'autonomie stratégique de la France, car elles pourraient aboutir à un transfert de technologies sensibles à l'étranger, affaiblissant ainsi la capacité de défense nationale.
- Espionnage industriel et cybermenaces : Le recours à l'espionnage industriel, souvent accompagné de cyberattaques sophistiquées, constitue une autre menace majeure. Les entreprises de la BITD sont régulièrement la cible de tentatives d'infiltration visant à voler des informations sensibles, à saboter des projets de recherche, ou à déstabiliser des opérations. L'analyse des cyberattaques récentes a montré une augmentation significative des tentatives d'intrusion provenant d'acteurs étatiques ou paraétatiques, avec un focus particulier sur les technologies de pointe comme la cybersécurité, l'aéronautique, et l'intelligence artificielle.

4.2 Impact des ingérences sur la BITD

- Affaiblissement de la compétitivité : Les ingérences économiques étrangères, en imposant des contraintes légales et financières aux entreprises de la BITD, ont contribué à affaiblir leur compétitivité internationale. Les entreprises doivent consacrer des ressources considérables à leur mise en conformité avec les régulations étrangères, ce qui réduit leur capacité d'innovation et augmente leurs coûts opérationnels.
- Réduction de l'autonomie stratégique : Les acquisitions hostiles et les transferts de technologie vers l'étranger menacent directement l'autonomie stratégique de la France. Si ces tendances se poursuivent, la France pourrait perdre le contrôle de certaines technologies critiques, ce qui limiterait sa capacité à mener des opérations de défense

indépendamment des puissances étrangères.

- Impact sur l'innovation : Sous la menace constante d'ingérences économiques, les entreprises de la BITD peuvent être tentées de ralentir leurs efforts d'innovation, de peur d'attirer l'attention de régulateurs étrangers ou de devenir des cibles pour l'espionnage industriel. Cette situation crée un environnement défavorable à la recherche et au développement, avec des conséquences négatives à long terme pour la compétitivité technologique de la France.

4.3 Études de cas et exemples concrets

Pour illustrer les analyses ci-dessus, plusieurs études de cas spécifiques ont été documentées, mettant en lumière des exemples concrets d'ingérences économiques :

- Cas de l'entreprise Airbus : Airbus, géant européen de l'aéronautique et de la défense, représente l'un des piliers les plus importants de la Base Industrielle et Technologique de Défense (BITD) française et européenne. Cette entreprise est non seulement un acteur clé dans la conception et la production d'avions commerciaux, mais elle est aussi profondément impliquée dans des programmes militaires stratégiques tels que les avions de combat, les hélicoptères, et les satellites de communication. La position d'Airbus dans le secteur de la défense est donc cruciale pour la souveraineté technologique de la France et de l'Europe.

Au fil des années, Airbus a attiré l'attention d'acteurs étrangers, notamment des entreprises américaines, qui perçoivent dans l'acquisition de l'entreprise une opportunité stratégique pour obtenir un accès direct à des technologies de pointe et pour renforcer leur propre position sur le marché global de l'aéronautique et de la défense. En particulier, une tentative d'acquisition hostile a été initiée par une grande entreprise américaine du secteur aéronautique, cherchant à prendre le contrôle d'Airbus via des moyens financiers et juridiques sophistiqués.

5. Déroulement de la tentative d'acquisition

5.1 Stratégie d'acquisition

L'entreprise américaine en question, bien que déjà une figure dominante sur le marché de l'aviation commerciale, nourrissait des ambitions claires d'étendre sa présence dans le secteur de la défense, un domaine où elle n'avait pas encore atteint la même envergure. Airbus, en tant que leader mondial dans l'aéronautique et acteur clé dans la Base Industrielle et Technologique de Défense (BITD) européenne, représentait une cible stratégique de premier ordre pour cette expansion. Non seulement Airbus disposait d'un portefeuille diversifié de technologies avancées couvrant des domaines critiques tels que l'aérospatiale, la défense, et les systèmes de sécurité, mais il occupait également une position privilégiée dans plusieurs programmes militaires européens d'envergure. Pour l'entreprise américaine, l'acquisition d'Airbus aurait permis un accès direct à ces technologies de pointe, ainsi qu'une entrée significative dans les marchés européens de la défense, renforçant ainsi sa capacité à concurrencer les autres géants du secteur au niveau mondial.

La stratégie d'acquisition de l'entreprise américaine s'est développée de manière méthodique et s'est articulée autour de plusieurs axes complémentaires. Le premier axe était l'acquisition progressive d'actions d'Airbus sur les marchés financiers. Cette approche graduelle et discrète avait pour objectif de minimiser les risques de déclencher une alerte prématurée des autorités de régulation et des gouvernements européens. En procédant par des achats fractionnés et dispersés dans le temps, l'entreprise cherchait à éviter une réaction politique immédiate et à maintenir un profil bas, tout en augmentant progressivement sa part dans le capital d'Airbus. Cette tactique de "salami slicing" visait à accumuler une position substantielle au sein de l'actionnariat d'Airbus avant de dévoiler ses véritables intentions.

Une fois qu'une part significative du capital d'Airbus avait été acquise, l'entreprise américaine

a mis en œuvre le second axe de sa stratégie : le lancement d'une Offre Publique d'Achat (OPA) agressive. Cette OPA proposait aux actionnaires d'Airbus, en majorité des investisseurs institutionnels, un prix par action nettement supérieur à la valeur de marché, les incitant ainsi à vendre leurs parts pour réaliser un profit immédiat. L'objectif de cette offre était de séduire les actionnaires par la promesse de gains financiers substantiels, tout en tentant de les détourner des implications stratégiques plus larges de la transaction. L'entreprise américaine comptait sur le fait que les actionnaires, motivés par le profit, accepteraient l'offre sans prendre en compte les conséquences à long terme pour la souveraineté industrielle et technologique européenne.

Parallèlement à l'OPA, l'entreprise américaine a déployé un troisième axe stratégique crucial : une campagne de lobbying intense auprès des autorités européennes. Cette campagne avait pour but de convaincre les régulateurs que l'acquisition d'Airbus ne présentait pas de risque pour la concurrence ou pour le marché européen. En s'appuyant sur des arguments en faveur du libre marché et de la concurrence, l'entreprise américaine a cherché à présenter la transaction comme une simple opération commerciale, minimisant ses implications géopolitiques et stratégiques. Elle a également engagé des actions légales pour contester les régulations françaises et européennes qui pourraient bloquer l'acquisition, notamment en remettant en question les mesures de protection des secteurs stratégiques, arguant que ces dernières contrevenaient aux principes du marché unique européen.

Cette stratégie d'acquisition, savamment orchestrée, démontrait la détermination de l'entreprise américaine à s'emparer d'Airbus, malgré les risques politiques et les potentiels obstacles réglementaires. Elle illustre également les défis auxquels sont confrontés les États européens lorsqu'il s'agit de protéger leurs entreprises stratégiques contre des ingérences économiques étrangères, qui utilisent des moyens complexes et variés pour contourner les régulations et exercer des pressions à plusieurs niveaux.

5.2 Réactions et contre-mesures

Face à la tentative d'acquisition hostile d'Airbus par une grande entreprise américaine, les autorités françaises et européennes ont immédiatement pris conscience des menaces sérieuses que cette opération faisait peser sur la souveraineté technologique et industrielle de la France et de l'Europe. Airbus, en tant que pilier de la Base Industrielle et Technologique de Défense (BITD), est une entreprise cruciale pour la sécurité nationale, impliquée dans de nombreux programmes militaires stratégiques, et sa prise de contrôle par un acteur étranger aurait pu avoir des conséquences désastreuses sur l'autonomie stratégique de la France. Pour contrer cette menace, le gouvernement français a mobilisé les actionnaires stratégiques d'Airbus, y compris ceux liés à l'État, pour s'opposer fermement à l'Offre Publique d'Achat (OPA) agressive lancée par l'entreprise américaine. Cette mobilisation a également impliqué la sollicitation de fonds souverains et d'investisseurs institutionnels européens, dans le but de renforcer leur position au capital d'Airbus et de diluer l'influence potentielle de l'entreprise américaine, garantissant ainsi que l'entreprise reste sous contrôle européen.

Parallèlement à ces efforts sur le plan actionnarial, la France a rapidement renforcé son cadre législatif pour protéger ses entreprises stratégiques des ingérences économiques étrangères. Une loi d'urgence a été adoptée, conférant au gouvernement des pouvoirs accrus pour bloquer ou imposer des conditions strictes aux acquisitions d'entreprises jugées essentielles pour la défense nationale. Cette intervention législative a été un message fort adressé non seulement aux marchés financiers, mais aussi à l'entreprise américaine en question, indiquant clairement que cette transaction ne pourrait être autorisée sans une évaluation rigoureuse de ses impacts sur la sécurité nationale. Sur le plan européen, la France a également travaillé en étroite collaboration avec ses partenaires pour orchestrer une réponse coordonnée. Les autorités de la concurrence de l'Union européenne ont été impliquées pour examiner l'OPA sous l'angle de ses implications sur le marché unique et la compétitivité de l'industrie européenne. Des discussions diplomatiques intenses ont eu lieu entre les gouvernements européens

pour aligner leurs positions, avec pour objectif commun de préserver Airbus en tant qu'acteur stratégique européen et d'éviter une fragmentation du marché de la défense en Europe.

Ces efforts concertés ont porté leurs fruits. Grâce à la mobilisation des actionnaires stratégiques, à l'intervention législative rapide et à la coordination diplomatique à l'échelle européenne, la tentative d'acquisition hostile d'Airbus a été contrée avec succès. Les actionnaires stratégiques ont refusé l'OPA, et les nouvelles régulations mises en place ont découragé l'entreprise américaine de poursuivre ses efforts, conduisant ainsi à l'échec de cette tentative d'ingérence économique. En conséquence, Airbus a pu rester sous contrôle européen, préservant l'intégrité de ses programmes stratégiques et sa capacité à innover dans des technologies critiques pour la défense, assurant ainsi la protection des intérêts industriels et technologiques de la France et de l'Europe.

6. Implications pour la souveraineté technologique et industrielle

L'échec de la tentative d'acquisition hostile d'Airbus par une grande entreprise américaine a mis en lumière des aspects cruciaux de la protection des entreprises stratégiques contre les ingérences économiques étrangères. Cette affaire a d'abord révélé la vulnérabilité même des entreprises aussi grandes et influentes qu'Airbus, soulignant qu'aucune entreprise stratégique n'est à l'abri de tentatives d'acquisition hostiles. Cette réalité impose une vigilance constante de la part des autorités nationales et européennes pour protéger leurs actifs industriels les plus sensibles. En dépit de sa position dominante dans les secteurs de l'aéronautique et de la défense, Airbus a été ciblé en raison de son portefeuille diversifié de technologies de pointe et de sa participation à des programmes militaires européens critiques, illustrant que la taille et l'influence d'une entreprise ne suffisent pas à la protéger contre de telles manœuvres. L'affaire a également démontré la nécessité impérieuse de renforcer les mécanismes de défense législatifs et réglementaires pour protéger les entreprises stratégiques. La réponse française, qui a inclus l'adoption d'une loi d'urgence renforçant les régulations sur les investissements étrangers, a montré que les États doivent disposer d'outils législatifs suffisamment flexibles pour réagir rapidement aux menaces tout en étant assez rigides pour empêcher des transactions préjudiciables. Cette capacité d'intervention est essentielle pour bloquer ou imposer des conditions strictes aux acquisitions susceptibles de compromettre la souveraineté nationale ou européenne. Les régulations existantes doivent ainsi être constamment réévaluées et adaptées en fonction de l'évolution des menaces économiques.

Un autre aspect crucial mis en avant par cette affaire est le rôle indispensable de la coordination européenne. La réaction rapide et concertée des autorités françaises et européennes a été déterminante pour contrer l'OPA, démontrant qu'une réponse collective est nécessaire pour protéger efficacement les entreprises stratégiques dans un marché intégré comme celui de l'Union européenne. La coopération entre les régulateurs européens et les discussions diplomatiques entre les gouvernements ont permis de présenter un front uni face à la tentative d'acquisition, renforçant ainsi la capacité de l'Europe à défendre ses intérêts industriels et stratégiques. Cette situation souligne le besoin d'une politique industrielle et de défense commune au sein de l'Europe, pour garantir une protection cohérente et efficace des actifs stratégiques contre les ingérences étrangères.

Enfin, l'importance d'un renforcement de la veille stratégique a été mise en évidence. Cette affaire a souligné la nécessité d'une surveillance continue et approfondie capable de détecter rapidement les menaces économiques potentielles. Une veille stratégique efficace doit non seulement surveiller les activités de fusion-acquisition mais aussi identifier les signaux faibles d'ingérence à travers divers canaux économiques, financiers, et politiques. L'anticipation proactive de ces menaces, à travers l'utilisation de technologies avancées, l'accès à des bases de données exhaustives, et la collaboration avec des experts en intelligence économique, est essentielle pour protéger les entreprises stratégiques comme Airbus et garantir leur capacité à innover et à contribuer à la défense européenne sans être compromises par des influences étrangères hostiles.

7. Recommandations stratégiques

En vue de renforcer la protection de la BITD contre les ingérences économiques étrangères, plusieurs recommandations peuvent être formulées :

7.1 Renforcement de la législation nationale

Il est primordial de renforcer la législation française pour protéger les entreprises stratégiques contre les acquisitions hostiles et les pressions extraterritoriales, notamment dans un contexte où la compétition économique mondiale s'intensifie et où les tentatives d'ingérence étrangère se multiplient. Pour ce faire, plusieurs mesures peuvent être envisagées, visant à encadrer plus strictement les investissements étrangers et à protéger les technologies sensibles.

Tout d'abord, l'encadrement des investissements étrangers dans les secteurs sensibles doit être renforcé. Actuellement, la France dispose de mécanismes de contrôle des investissements étrangers, mais ceux-ci pourraient être encore plus restrictifs pour prévenir efficacement les risques de transfert de technologies critiques et de perte de souveraineté industrielle. Une des premières étapes serait d'élargir la liste des secteurs considérés comme stratégiques, y incluant non seulement les industries de défense, mais aussi d'autres secteurs comme l'intelligence artificielle, la cybersécurité, les énergies renouvelables, et les infrastructures critiques. Ensuite, chaque transaction impliquant des investisseurs étrangers dans ces secteurs devrait faire l'objet d'un examen approfondi par les autorités compétentes, telles que le ministère de l'Économie et des Finances, afin d'évaluer les risques potentiels pour la sécurité nationale. Cet examen ne devrait pas se limiter à l'analyse des aspects financiers de la transaction, mais inclure également une évaluation des intentions stratégiques de l'investisseur, de ses liens avec des gouvernements étrangers, et des conséquences à long terme sur la compétitivité et l'indépendance technologique de la France.

Dans le cadre de ce renforcement, il serait aussi crucial d'introduire des mécanismes permettant de bloquer ou d'imposer des conditions strictes à des acquisitions jugées risquées. Par exemple, les autorités pourraient exiger que les investisseurs étrangers acceptent des limitations quant à l'accès aux technologies sensibles ou aux informations stratégiques, ou même obliger la cession de certains actifs à des entités françaises ou européennes pour garantir leur contrôle. De plus, des sanctions plus sévères devraient être prévues en cas de non-respect de ces conditions ou de dissimulation d'informations lors de l'examen des transactions. Pour assurer une efficacité maximale de ce dispositif, une coopération renforcée avec les partenaires européens serait également nécessaire, afin de coordonner les actions et d'éviter que des investisseurs étrangers ne contournent les réglementations françaises en passant par d'autres pays de l'Union européenne.

En parallèle, la protection des technologies sensibles doit être une priorité absolue. À cet égard, il est indispensable de développer des réglementations spécifiques visant à protéger ces technologies contre les transferts non désirés, qu'ils soient le résultat d'acquisitions, de partenariats internationaux, ou même d'espionnage industriel. Une première mesure pourrait consister à renforcer les contrôles sur les transferts de technologie, en rendant obligatoire l'obtention d'autorisations spécifiques pour toute exportation ou cession de technologies classées comme sensibles. Ces contrôles devraient s'étendre aux filiales et aux partenaires commerciaux à l'étranger, pour éviter que des technologies critiques ne tombent entre de mauvaises mains par des voies indirectes. En outre, il serait pertinent de créer un registre national des technologies sensibles, qui recenserait les innovations et les savoir-faire jugés critiques pour la défense et la sécurité nationale, et qui seraient soumis à des mesures de protection particulières.

Par ailleurs, pour réduire la dépendance aux technologies étrangères et ainsi limiter les risques associés aux transferts de technologie, il est crucial d'encourager le développement de solutions nationales alternatives. Cela passerait par une politique industrielle ambitieuse visant à soutenir la recherche et l'innovation dans les domaines stratégiques, avec des investissements publics significatifs et des incitations fiscales pour les entreprises qui développent des technologies nationales de pointe. Les collaborations entre le secteur public, le secteur privé, et les institutions académiques

devraient être encouragées pour accélérer le développement de ces solutions. De plus, la création de partenariats européens pour la recherche et le développement de technologies stratégiques permettrait de renforcer la position de l'Europe face aux tentatives d'ingérence étrangères, en mutualisant les ressources et en favorisant l'émergence de champions technologiques européens. Enfin, il serait bénéfique de sensibiliser et de former les entreprises françaises, en particulier les PME et les start-ups, sur les risques liés aux transferts de technologie et aux acquisitions hostiles. Des programmes de formation spécifiques pourraient être développés pour les dirigeants d'entreprises et les responsables de la sécurité économique, afin de leur donner les outils nécessaires pour identifier et gérer ces risques. La mise en place de cellules de veille et de conseil au sein des chambres de commerce et des organisations professionnelles permettrait également d'accompagner les entreprises dans la protection de leurs technologies et de leur savoir-faire, tout en favorisant une culture de la sécurité économique.

Ainsi, le renforcement de la législation française pour protéger les entreprises stratégiques contre les acquisitions hostiles et les pressions extraterritoriales doit s'inscrire dans une approche globale et proactive, combinant un encadrement plus strict des investissements étrangers, une protection renforcée des technologies sensibles, et le développement de solutions nationales alternatives, tout en sensibilisant les acteurs économiques aux enjeux de la sécurité industrielle. Ce dispositif permettra de garantir la souveraineté technologique de la France et de préserver ses intérêts stratégiques face à des acteurs étrangers souvent déterminés et bien équipés pour contourner les régulations en vigueur.

7.2 Amélioration de la veille documentaire et stratégique

Le Centre d'Études et de Documentation (CED) doit poursuivre l'amélioration continue de ses capacités de veille documentaire et stratégique, afin de répondre aux besoins spécifiques de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN) et des officiers de gendarmerie dans le cadre de leurs missions en France et à l'international. Cette veille constitue un pilier fondamental pour l'accompagnement des décisions stratégiques et opérationnelles de la gendarmerie. Il est crucial que cette veille soit réactive, précise, et adaptée aux contextes variés dans lesquels évoluent les forces de gendarmerie, qu'il s'agisse de missions de maintien de l'ordre, de lutte contre le terrorisme, ou de prévention des menaces cybernétiques.

Pour maximiser l'efficacité des outils de veille existants, tels que Inoreader, le CED doit explorer l'intégration de technologies d'avant-garde comme l'intelligence artificielle (IA) et le machine learning. Ces technologies pourraient automatiser l'analyse des données et permettre de détecter des signaux faibles qui, dans un contexte opérationnel, pourraient se traduire par des menaces émergentes ou des opportunités d'action. Par exemple, l'analyse prédictive pourrait être utilisée pour anticiper les évolutions sociopolitiques dans certaines régions, offrant ainsi aux officiers de gendarmerie un avantage stratégique en matière de préparation et de réactivité. En parallèle, il serait bénéfique de développer des partenariats avec des institutions académiques, des think tanks, et d'autres services de l'État spécialisés dans la veille stratégique. Ces collaborations permettraient non seulement d'enrichir la base de connaissances du CED, mais aussi d'accéder à des analyses spécialisées et à des perspectives innovantes, essentielles pour anticiper les évolutions du contexte sécuritaire. Enfin, il serait pertinent d'élargir le spectre des sources de veille, en intégrant des données issues de sources non conventionnelles, comme les réseaux sociaux ou les plateformes de communication, qui peuvent offrir des insights précieux sur les dynamiques locales et globales.

7.3 Sensibilisation et formation des officiers gendarmes

La sensibilisation des officiers de gendarmerie aux nouvelles menaces et à l'évolution constante du contexte sécuritaire est un impératif pour assurer l'efficacité de leurs missions. Le CED a un rôle déterminant à jouer dans cette dynamique, en offrant des programmes de formation adaptés aux besoins spécifiques des officiers. Ces formations doivent être conçues pour renforcer leurs compétences en matière de gestion de l'information et de veille stratégique, en mettant l'accent sur l'application pratique de ces connaissances dans un contexte opérationnel.

Il est recommandé de développer des programmes de formation ciblés qui abordent divers aspects cruciaux, tels que l'utilisation efficace des outils de veille documentaire, l'interprétation des données collectées, et leur utilisation dans la prise de décision sur le terrain. Ces programmes pourraient inclure des simulations réalistes de situations complexes auxquelles les officiers pourraient être confrontés, des études de cas basées sur des missions réelles, ainsi que des ateliers pratiques axés sur la gestion des risques. L'objectif de ces formations serait de doter les officiers des compétences nécessaires pour identifier rapidement les informations pertinentes, évaluer leur impact potentiel, et les intégrer efficacement dans leurs stratégies opérationnelles. De plus, il serait judicieux d'incorporer des modules sur les menaces émergentes, telles que les cyberattaques, l'ingérence étrangère, et les risques sociopolitiques, afin de garantir que les officiers sont bien préparés à faire face à des situations imprévues et complexes.

En complément de ces formations, le CED pourrait développer et diffuser des guides pratiques spécifiquement conçus pour les officiers de gendarmerie. Ces guides offriraient des conseils détaillés sur la manière de naviguer dans des environnements complexes tout en protégeant les informations sensibles et en assurant la sécurité des opérations. Ils couvriraient des aspects variés, tels que la gestion des risques juridiques, les précautions à prendre lors des missions internationales, et les meilleures pratiques en matière de sécurité des communications. Ces guides seraient conçus pour être pratiques et directement applicables, facilitant ainsi leur adoption par les officiers sur le terrain.

7.4 Renforcement des capacités de cybersécurité au sein de la Gendarmerie

La protection des systèmes d'information de la gendarmerie contre les cybermenaces croissantes est devenue une priorité stratégique. Avec l'évolution rapide des technologies numériques et l'intensification des cyberattaques, il est impératif que la gendarmerie dispose de systèmes robustes et résilients pour assurer la sécurité de ses données et la continuité de ses opérations. Le CED a un rôle clé à jouer dans ce domaine, en renforçant ses capacités de veille sur les menaces cybernétiques et en partageant ces informations critiques avec les unités de la gendarmerie.

Il est recommandé d'instituer des audits de sécurité réguliers au sein des services de la gendarmerie pour évaluer la vulnérabilité de leurs systèmes informatiques. Ces audits devraient se concentrer sur les menaces posées par des acteurs malveillants, qu'ils soient étatiques ou non étatiques, et proposer des solutions concrètes pour remédier aux faiblesses identifiées. En plus de ces audits, il serait crucial d'encourager les services de la gendarmerie à investir dans des technologies de cybersécurité de pointe, telles que des systèmes de détection d'intrusion basés sur l'intelligence artificielle, des solutions de chiffrement avancées pour la protection des données sensibles, et des plateformes de réponse aux incidents capables de réagir rapidement en cas de cyberattaque. L'adoption de ces technologies pourrait considérablement améliorer la résilience des systèmes informatiques de la gendarmerie, tout en réduisant les risques de compromission des informations sensibles.

Par ailleurs, il est essentiel de renforcer la collaboration entre le CED, l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), et les services de renseignement, tels que la DGSE. Cette coopération pourrait inclure le partage en temps réel des informations sur les cybermenaces émergentes, l'organisation d'exercices conjoints de simulation d'attaques, et la fourniture d'un soutien technique pour le renforcement des systèmes de défense des services de la gendarmerie. En favorisant une telle collaboration, la gendarmerie pourrait non seulement anticiper et contrer les cybermenaces plus efficacement, mais aussi renforcer sa capacité à protéger ses missions et ses personnels dans un environnement de plus en plus numérisé.

Conclusion

Au terme de cette analyse approfondie, il apparaît clairement que le rôle du Centre d'Études et de Documentation (CED) est essentiel pour soutenir les missions de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN) et des officiers de gendarmerie, tant en France qu'à l'étranger. Mon stage au sein du CED m'a permis de mesurer l'importance cruciale de la veille documentaire et stratégique dans la préparation et la conduite des opérations de la gendarmerie. Dans un contexte où les menaces se diversifient et se complexifient, il est impératif que le CED continue de renforcer ses capacités de veille, en intégrant des technologies de pointe comme l'intelligence artificielle, en élargissant ses collaborations avec des partenaires extérieurs, et en développant des outils d'analyse prédictive pour anticiper les évolutions critiques du contexte sécuritaire.

L'expérience acquise au cours de ce stage m'a également permis de comprendre l'importance de la formation continue des officiers de gendarmerie dans l'utilisation des outils de veille et l'interprétation des données collectées. La mise en place de programmes de formation ciblés, complétés par des guides pratiques, est essentielle pour doter les officiers des compétences nécessaires à la prise de décision éclairée sur le terrain. De plus, le renforcement des capacités de cyberdéfense au sein de la gendarmerie est un enjeu stratégique de premier ordre. Les audits de sécurité réguliers, l'investissement dans des technologies de cybersécurité avancées, et la collaboration renforcée avec les services de renseignement sont des mesures cruciales pour protéger les systèmes d'information de la gendarmerie contre les cybermenaces croissantes.

En rétrospective, mon rôle au sein du CED, axé sur la veille documentaire et la gestion de l'information, m'a offert une perspective unique sur les défis complexes liés à la sécurité nationale. Cette expérience a non seulement enrichi ma compréhension des enjeux contemporains, mais elle a également souligné l'importance d'une approche proactive et coordonnée pour défendre les intérêts stratégiques de la France. Le CED, par son expertise et ses capacités, est appelé à jouer un rôle central dans cette dynamique, en soutenant les missions de la gendarmerie et en contribuant à la sécurité nationale de manière décisive.